

**MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT, DES PROFESSIONS LIBERALES ET DE LA CONSOMMATION**

PLAN DE DYNAMISATION DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

RÉGION :

DÉPARTEMENT :

AGGLOMÉRATION DE (note 1): 

DOSSIER DE CANDIDATURE

PRESENTE PAR

la CCI de (note 2): 

1) Adresse :

Code postal : Ville :  :

Contact :

associée à la Chambre de métiers et de l'artisanat* de :

l'association ou l'union d'associations de commerçants et artisans (note 3): 

1) Président :

Adresse :

Code postal : Ville :  :

2) Président :

Adresse :

Code postal : Ville :  :

3) Président :

Adresse :

Code postal : Ville :  :

4) Président :

Adresse :

Code postal : Ville :  :

la collectivité territoriale (note 4): 

1) Adresse :

Code postal : Ville :  :

Représentée par :

* Si elle participe

1. L'ASSOCIATION OU L'UNION D'ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ET COMMERÇANTS-ARTISANS

1.1. Les adhérents :

Date de création (note 5) : 

Nombre d'adhérents	2003	2004	2005
Commerçants, artisans-commerçants et artisans
Autres secteurs d'activités (à préciser)

Représentativité 2005 (note 6) : 

1.2. L'environnement :

Nombre d'habitants de l'agglomération d'implantation de l'association ou de l'union d'associations (note 1) :

Nombre d'habitants de la zone de chalandise de l'association ou de l'union d'associations :

1.3. L'implantation :

Centre ville : oui non
 Quartier(s) : oui non (si oui donner la liste)

.....

1.4. Les moyens d'action :

1.4.1. L'association ou l'union d'associations dispose-t-elle en 2005 :

	Oui	Non	Observations
▶▶ de personnel permanent et salarié : <i>si oui, précisez la qualification (manager de centre ville, etc.) et si l'emploi est à temps partiel ou plein (taux à indiquer)</i>
▶▶ de locaux particuliers <i>si oui, précisez</i>

1.4.2. A-t-elle développé :

	Oui	Non	Observations
▶▶ un outil de communication interne : <i>si oui, , précisez</i>
▶▶ un outil de communication externe : <i>si oui, précisez</i>
▶▶ un outil de fidélisation des clients: <i>si oui, précisez</i>

1.5. Le budget :

	2003	2004	2005
Ressources
Dépenses

Montant de la participation par adhérent en 2004 (note 7): 

Précisez le mode de calcul des participations pour les adhérents (participation financière et équivalents en nature) :

.....

Montant de la participation par adhérent en 2005 :

1.6. Montants des subventions FISAC obtenues, le cas échéant, les années précédentes pour des opérations concernant ce même secteur :

2002	2003	2004

1.7. Nature des appuis techniques obtenus les années précédentes pour des opérations concernant ce même secteur :

Organisme	2002	2003	2004
CCI
Ville / Agglomération
Chambre des métiers et de l'artisanat
Autres
.....
.....

2. LE PROJET

2.1. Décrire le plan d'action selon les 5 champs obligatoires suivants (note 8):

▶ structurer les associations de commerçants : (note 9) 

.....

▶ coordonner l'ensemble des acteurs du commerce urbain (note 10): 

.....

▶ développer une offre de services mieux adaptée aux besoins des consommateurs (note 11): 

.....

.....

▶ développer le professionnalisme des pratiques commerciales (note 12): 

.....

.....

▶ améliorer l'offre commerciale (note 13): 

.....

.....

2.2. Joindre en annexe :

2.2.1. pour chacune des opérations listées au 2.1. ci-dessus les documents détaillés explicatifs suivants :

- A. objectif de l'opération
- B. descriptif
- C. nature des partenariats
- D. budget de l'opération (charges et ressources)
- E. résultats attendus
- F. modalités d'évaluation et indicateurs

2.2.2. un budget prévisionnel de synthèse de l'ensemble des opérations détaillant les financements décidés ou attendus des différents partenaires concernés par les opérations et mentionnant, le cas échéant, les attributions de fonds FISAC.

2.3. Indiquer comment ce plan d'action s'inscrit dans un projet global de développement du commerce de proximité dans l'agglomération

.....

.....

.....

.....

2.4. Modalités prévues par les partenaires locaux pour assurer la pérennité des actions au delà de la période initiale faisant l'objet de cette candidature

.....

.....

.....

3. PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- ▶ un exemplaire du document de partenariat signé entre les associations de commerçants, la CCI, la CMA^(*) et la collectivité territoriale ;

Pour chacune des associations ou union d'associations :

- ▶ un exemplaire de l'avis de création et des statuts ;
- ▶ un exemplaire des budgets des deux années précédentes ;
- ▶ un rapport d'activité validé par la CCI.

SIGNATURES

CCI

**Association ou Union
d'associations**

CMA*

Collectivité territoriale

DOSSIER TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE PME : www.pme.gouv.fr

* Si elle participe

Notes explicatives

Page : 1 / Note 1

Minimum 30 000 habitants (sauf contexte particulier et, le cas échéant, population touristique comprise). Dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, le projet peut concerner un ou plusieurs quartiers.

Page : 1 / Note 2

Les candidatures devront obligatoirement être présentées par un partenariat formalisé entre une association ou une union d'associations de commerçants et artisans, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) si elle souhaite être partenaire, et la collectivité territoriale concernée ou l'agglomération. Ce partenariat est formalisé au sein d'un comité de pilotage coordonné par la CCI qui pourra être ouvert aux représentants des consommateurs et des autres acteurs économiques de l'agglomération.

Page : 1 / Note 3

Indiquer les associations composant l'union et les coordonnées de chacune. Ajouter un document en annexe si cela est nécessaire.

Page : 1 / Note 4

Commune ou intercommunalité.

Page : 2 / Note 5

L'association ou l'union doit avoir au moins 3 ans d'existence (statuts déposés en Préfecture) et avoir une activité permanente et régulière depuis cette date. Mais une nouvelle union d'associations de commerçants peut être créée pour cette candidature à condition d'être formée d'associations ayant l'ancienneté demandée.

Page : 2 / Note 6

Nombre d'adhérents inscrits au RCS ou au RM rapporté au nombre d'inscrits de la zone de recrutement de l'association ou de l'union. Le nombre d'adhérents doit être au moins égal à 50% des inscrits au RCS ou au RM de la zone d'implantation de l'association avec comme objectif d'atteindre 75% dans les 3 ans. Les adhésions en 2005 rentrent dans le calcul.

La représentativité et la structuration effective de l'association ou de l'union d'associations de commerçants sont des critères déterminants dans l'éligibilité de la candidature.

Page : 3 / Note 7

Montant moyen minimum annuel de participation (ressources annuelles / nombre d'adhérents) de 600 euros par adhérent (cotisations, remises de fidélisation, bons d'achat, tickets de parking, etc.) avec comme objectif d'atteindre 1200 euros dans les 3 ans.

Page : 3 / Note 8

Pourront être inscrites dans ces rubriques des actions ayant fait l'objet d'un financement spécifique dans le cadre du FISAC. En ce cas, le montant des financements accordés au titre du FISAC viendra en déduction de la dotation éventuellement attribuée au titre de la présente candidature.

Le plan d'action proposé doit comprendre impérativement au moins une mesure inscrite dans chacun des champs d'action proposés.

Page : 3 / Note 9

Structurer les associations de commerçants

À titre d'exemple :

- ◆ aider les associations à s'organiser par des actions internes de coordination et de formation appropriées ;
- ◆ assurer la formation des responsables associatifs ;
- ◆ favoriser le développement de la communication interne (intranet, bulletins d'information non publicitaires) ;
- ◆ mettre en place des sites Internet qui contribuent à rapprocher l'ensemble des commerçants concernés entre eux et à l'égard de leur clientèle.

Page : 3 / Note 10

Coordonner l'ensemble des acteurs du commerce urbain

À titre d'exemple :

- ◆ favoriser le développement d'initiatives telles que des structures permanentes de concertation ;
- ◆ aider à la définition et au suivi des politiques en faveur du commerce (offices du commerce, managers de centre-ville, etc.).

Page : 3 / Note 11

Développer une offre de services mieux adaptée aux besoins des consommateurs

À titre d'exemple :

- ◆ favoriser l'accueil par le développement des emplois ;
- ◆ information sur les produits et services ;
- ◆ accessibilité physique des locaux de vente et de livraison ;
- ◆ service après-vente ;
- ◆ actions visant à faciliter l'acte de consommation en milieu urbain (consignes, stewards, garde d'enfants, stationnement, etc.) ;
- ◆ systèmes de portage à domicile ;
- ◆ carte de fidélité

Page : 4 / Note 12

Développer le professionnalisme des pratiques commerciales

À titre d'exemple :

- ◆ amélioration de l'accueil des clients ;
- ◆ soutien aux démarches de qualité ;
- ◆ sensibilisation et expérimentation de bonnes pratiques en matière de management, de gestion, de marketing ou de développement durable (environnemental et social).

Page : 4 / Note 13

Améliorer l'offre commerciale

À titre d'exemple :

- ◆ amélioration du cadre général du secteur commerçant ;
- ◆ diagnostics économiques et commerciaux des points de vente ;
- ◆ dispositions originales visant à faciliter la transmission des commerces ;
- ◆ veille stratégique sur l'évolution des implantations commerciales dans les secteurs commerçants (image, type de commerces ou d'activités) ;
- ◆ encouragement à la présence d'activités diversifiées, au développement ou au regroupement thématique de commerces ou d'activités.